

Le 12 juillet 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le mardi 12 juillet, la municipalité de Nogent nommait trois commissaires pour assister à l'élection de la nouvelle économe de la maison des ursulines :

« Aujours'Huy Douze Juillet mil Sept cent quatre Vingt onze dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de noGent Le rotrou. Le procureur de la commune a fait rapport d'une requête présentée par les dames Religiéuses des ursulines tendant a ce que ~~transport et~~ M. M. les officiérs municipaux nomment des commissaires d'entreux pour ~~proceder à la nomination~~ être présents à l'élection d'une econome, attendu la retraite de la d.<sup>e</sup> Pelagie qui avoit été promüe a cette Place, et a requis le procureur de la Commune qu'en exécution du décret concernant le traitement des religieuses, la municipalité obtemperat au desir de la presente requête.

Surquoi, ouï le et requerement le procureur De la commune, le corps municipal a arrêté en conformité de ses conclusions [ mots rayés difficilement lisibles ], de nommer des commissaires, à cet effet à choisi à l'unanimité, M. M. Vasseur, Marguerith, et Dagneau pour deleguér à Ces effets [ en marge : fins ] et ont les officier mp.<sup>aux</sup> Signé avec le Sécretaire dont acte. Neuf mots rayés nuls.

Dagneau	Vasseur		
Baudoüin	Proust	Gallet Fils	J. Marguerith
	P. <sup>re</sup> Lequette		baugars
	P. <sup>r</sup> de la C » <sup>1</sup>		

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 138.